

SEMAINE DU 28 MARS 2022

LA LETTRE HEBDO DE VEGA IM

► Les marchés d'actions européens ont limité leur repli hebdomadaire après avoir amorcé un rebond notable au cours de la semaine précédente. **La baisse a principalement concerné la partie la plus cyclique de la cote et a été partiellement compensée par la progression des valeurs liées aux matières premières et des secteurs défensifs comme la santé et les télécoms.** Dans le même temps, les marchés d'actions américains ont poursuivi leur trajectoire haussière tandis que les marchés obligataires ont souffert de la forte hausse des taux.

► Affectant toutes les échéances dans toutes les zones géographiques, le mouvement de hausse des taux a été principalement alimenté par **la multiplication des appels à une accélération de la normalisation monétaire outre-Atlantique** pour faire face à une inflation jugée « bien trop élevée » selon les propos du président de la Fed Jerome Powell, qui se dit prêt à relever les taux directeurs par pallier de 50 points de base si nécessaire. Les marchés ont réagi **en portant à 8 le nombre de hausses des Fed funds attendues d'ici la fin de l'année et en anticipant dans le même temps deux hausses des taux directeurs en zone euro.**

► La forte hausse des prix de l'énergie en réaction à un contexte géopolitique très dégradé ainsi que la persistance de ruptures dans les chaînes d'approvisionnement provoquent des tensions sur les prix à la production, qui préfigurent celles sur les prix à la consommation. **Ces perspectives affectent la confiance des consommateurs dont le déclin se poursuit** d'après les derniers résultats d'enquête alors même que **la croissance de l'activité continue de bien résister**, notamment en zone euro où l'assouplissement des mesures sanitaires a permis de limiter le ralentissement en mars, en particulier dans le secteur des services.

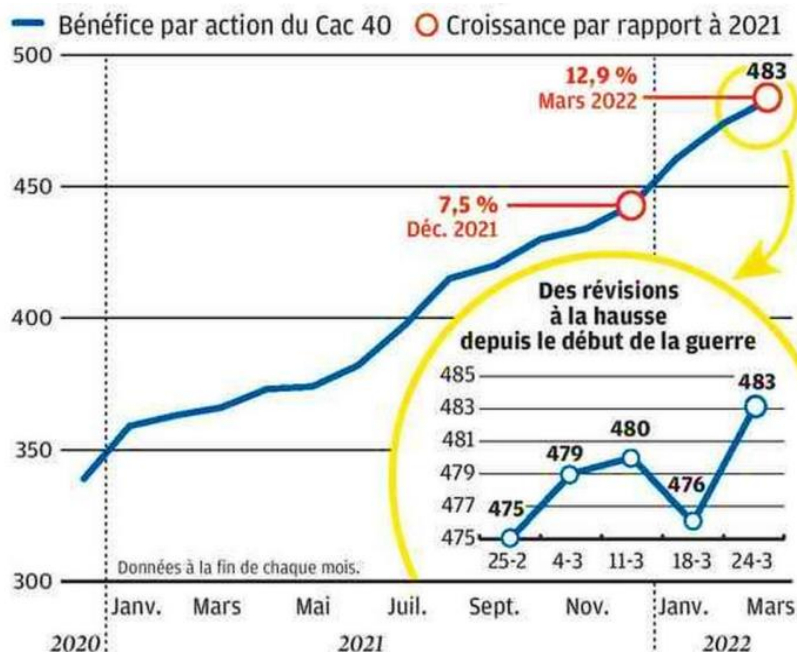
► Enfin, **notons la très bonne tenue des marchés d'actions japonais, qui s'adjugent entre 4% (Topix) et 5% (Nikkei 225) sur la semaine.** L'affaiblissement de la devise locale par rapport au dollar profite aux valeurs exportatrices.

ACTIONS (points)	25/03/2022	Evolution depuis	
		1 semaine	début d'année
CAC 40	6 554	-1,0%	-8,4%
EURO STOXX 50	3 868	-0,9%	-10,0%
S&P 500	4 543	1,8%	-4,7%
NASDAQ	14 169	2,0%	-9,4%
FOOTSIE 100	7 483	1,1%	1,3%
NIKKEI 225	28 150	4,9%	-2,2%
MSCI EM	1 125	0,2%	-8,7%
MSCI WORLD	3 049	1,3%	-5,7%
TAUX (%) & VARIATION (points de base)			
ESTER	-0,58	0	1
EURIBOR 3M	-0,48	1	10
OAT 10ANS	1,00	19	81
BUND 10ANS	0,57	21	74
T-NOTE 10ANS	2,51	36	100
DEVICES & MATIERES PREMIERES (\$)			
EUR / USD	1,10	-0,7%	-3,3%
OR	1 958	1,9%	7,5%
BRENT	120,0	10,9%	53,9%

125

C'est le niveau atteint par la parité Yen/Dollar au cours de la séance du 28 mars après avoir progressé de 8% depuis le début du mois. Traditionnellement considéré comme un actif refuge en cas de stress sur les marchés, la devise japonaise est affaiblie par le durcissement de la politique monétaire aux Etats-Unis pour faire face à l'inflation tandis que la Banque du Japon maintient elle des mesures ultra accommodantes avec des taux à zéro et des achats de dette massifs. Ainsi, le Yen renforce son statut de devise de financement que les investisseurs sont amenés à céder pour acquérir des actifs offrant des rendements plus élevés.

LE FOCUS DE LA SEMAINE : LES PRÉVISIONS DE BÉNÉFICES IGNORENT ENCORE LA GUERRE EN UKRAINE



Source: Factset, Investir

► Avec une croissance attendue de 12,9% par rapport à 2021 selon le consensus des analystes financiers établi par Factset, **les perspectives de bénéfices des entreprises du CAC 40 en 2022 évoluent actuellement au plus haut.**

► **Les révisions sont même orientées à la hausse depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.** Les dernières estimations atteignent ainsi 483€ par actions contre 475€ au lendemain de l'invasion.

► **Ces chiffres n'intègrent pas encore les conséquences de la guerre en Ukraine sur la croissance économique,** en lien notamment avec la hausse des prix des matières premières.

► **L'actualisation par les entreprises de leurs perspectives d'activité à l'occasion des publications de résultats du 1^{er} trimestre qui débiteront mi-avril dictera la tendance des révisions à venir.**

UNE GESTION À LA UNE : VEGA IM ÉTEND SON APPROCHE RESPONSABLE À LA DÉLÉGATION DE GESTION



Les solutions de délégation de gestion de VEGA IM relèvent de **l'article 8 du règlement SFDR***

SERVICE DE
GESTION DÉLÉGUÉE

ORIENTATIONS
DE GESTIONS

GESTION SOUS
MANDAT PROFILÉE

*A l'exception principalement des profils modérés actions, modérés taux et performance absolue, et hors gestion sous mandat personnalisée.

Règlement SFDR

En vigueur depuis le 21 mars 2021, cette réglementation européenne définit notamment la nature des informations à communiquer par les gestionnaires d'actifs **sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de leur produit financier.** Les informations à communiquer varient selon la classification du produit.



Classification « Article 8 »

Cette catégorie regroupe **tous les produits financiers qui intègrent des critères ESG à leur processus d'investissement et promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant poursuivre un objectif d'investissement durable.** Ils se distinguent ainsi des produits classifiés Article 6 (ou sans classification) ou Article 9.



Pour accéder à toutes nos publications et tout savoir sur nos expertises de gestion, rendez-vous sur www.vega-im.com

VOS CONTACTS CHEZ VEGA INVESTMENT MANAGERS

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com

Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com

Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com

Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com

Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com

Pierre-Marie Le Bihan - 01 58 19 73 78 - pierre-marie.lebihan@vega-im.com

Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com

José Castro - 01 58 19 43 17 - jose.castro@vega-im.com

Romain Ringuet - 06 09 51 58 57 - romain.ringuet@vega-im.com

AVERTISSEMENTS

Ce document est destiné aux clients non professionnels et est produit à titre purement indicatif.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par VEGA INVESTMENT MANAGERS. Néanmoins, VEGA INVESTMENT MANAGERS ne saurait en garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude. Les informations relatives aux OPC dont les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à cet investissement ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale de l'OPC tel que le 'Document d'Information Clé pour l'Investisseur' (DICI) disponible sur le site internet : www.vega-im.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, le document "Information clé pour l'investisseur", dont vous devez prendre connaissance, devra vous être remis. Il est disponible auprès de votre conseiller financier ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. VEGA Investment Managers ne saurait être tenu responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur le site internet : <http://www.vega-im.com/fr-FR/A-propos-de-VEGA-Investment-Managers/Informations-reglementaires>. Ce document ne peut faire l'objet de copies qu'à titre d'information, la copie étant réservée au seul usage privé. Il ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers ou en partie, sans le consentement écrit préalable de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans un FCP dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de cet OPC. Il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts d'un OPC de contacter son conseiller habituel, préalablement à la souscription pour bénéficier d'une information ou d'un conseil adapté à sa situation personnelle.

VEGA Investment Managers

115, rue Montmartre, CS 21818 75080 Paris Cedex 02

Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - Fax : +33 (0) 1 58 19 61 99 - www.vega-im.com

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris

TVA : FR 00 353 690 514 Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

sous le numéro GP 04000045 Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS